

# **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

*JEUDI 2 NOVEMBRE 2017*

## Etaient présents :

CARDOSO Christina, CESBRON Patrice, CHARPENTIER Yves, CHAUVIN Hervé, COCHARD Antoinette, COUTANT Céline, FRANCAL Eric, GARREAU Gaëlle, MUSSET Serge, PAINEAU Bernard, PROUST Sylvie, RABY René, RENAULT Christine, ROUGEAULT Philippe, THEBAULT Patrick.

Etaient excusés : LECOINTRE Valérie, PEDOUSSAUT Hélène, CHARRIER Richard.

Hélène PEDOUSSAUT donne procuration à Christine RENAULT.

Valérie LECOINTRE donne procuration à Patrick THEBAULT.

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal à l'unanimité.

## **Acceptation unanime d'ajouts à l'ordre du jour :**

- Motion maintien service urgences & SMUR à Thouars
- Décision budgétaire modificative
- Délégation de pouvoir : représentation en justice au maire
- Délégation de pouvoir du maire pour représenter la commune en audience le 7 novembre
- Demande de subvention pour une classe découverte

### **➤ Validation du rapport de la CLECT**

La CCT transmet aux communes pour validation le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées concernant la définition du montant de l'attribution de compensation définitive pour les Zones d'Activités Economiques.

Il est proposé d'affecter une partie de l'attribution de compensation en investissement.

Ce rapport est validé à l'unanimité

### **➤ Validation du rapport annuel des services assainissement**

La législation impose de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif et non collectif. Ce rapport a été validé par le Conseil communautaire le 5 septembre 2017.

## Quelques chiffres clés

- Les principales missions du service que sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, sont assurées intégralement en régie directe avec un besoin en moyens humains de 12,3 ETP.
- Le parc assainissement est composé de 23 stations d'épuration, de près de 300 km de réseau et 85 postes de refoulement,

- La station de Sainte-Verge a traité en moyenne annuelle près de 3000 m<sup>3</sup>/j en 2016 soit l'équivalent de la consommation d'environ 20 000 habitants (capacité de 35 000 eq/hab),
- Des niveaux de rejet annuellement conformes sur les stations d'épuration, 0,10 % taux de renouvellement des réseaux en moyenne sur les 5 dernières années (Concrètement, cela signifie une cadence de renouvellement du réseau tous les 1 000 ans... alors que le schéma directeur conseille un taux de 2 %),
- 370 contrôles de conformité des installations raccordées au réseau

#### Les indicateurs financiers

- Recettes de fonctionnement : environ 2,5 millions d'euros (dont 19 % provenant de la part fixe et 69 % de la part variable).
- Pour rappel, la part fixe était de 40 € HT/an en 2016. La part variable a augmenté de 2 % entre 2015 et
- 2016 soit un tarif 1,80 € HT/m<sup>3</sup>.
- 6,80 % d'impayés,
- Dépenses d'investissement : 3,48 millions d'euros,
- Taux d'extinction de la dette : 4,7 ans

Ce rapport est validé à l'unanimité.

#### ➤ **Validation du rapport annuel du service des déchets ménagers**

La législation impose de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Déchets Ménagers.

- En 2016, reprise en interne de l'étude d'optimisation par la nouvelle responsable du service, avec la réalisation d'un état des lieux détaillé. En 2017, poursuite de l'étude avec l'approfondissement et la proposition de plusieurs scénarios de collecte, pour aboutir au choix d'une nouvelle organisation à l'automne.
- En 2016, lancement d'une étude sur la mutualisation d'un ou plusieurs équipements de tri des déchets recyclables sur un territoire, composé du Choletais et d'une partie du Département des Deux-Sèvres, au sein d'un groupement de commande. En 2017, finalisation de l'étude et choix d'un scénario.
- En 2016, sécurisation des déchèteries avec installation de garde-corps sur les déchèteries de Louzy, Cersay et Taizé. En 2017, mise en place de gardes corps sur les déchèteries de Coulonges-Thouarsais et de Saint-Varent.

- En 2016, mise en place de nouvelles filières de tri : la filière "meubles" sur la déchèterie de Louzy et la filière la filière "polystyrène" sur toutes les déchèteries

Validation à l'unanimité.

➤ **Présentation du rapport d'activités de la Communauté de communes du Thouarsais**

Bilan sur les différents secteurs d'activités de la CCT. Quelques perspectives mentionnées.

➤ **Validation des nouveaux statuts de la Communauté de communes du Thouarsais**

Plusieurs modifications dans les statuts de la CCT :

- Ajout de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- Suppression gestion par délégation du Conseil départemental du transport scolaire (compétence désormais de la Région)
- Suppression de la compétence de portage immobilier de structures de services publics ayant un rayonnement intercommunal reconnu pour la création, l'extension et l'aménagement d'un équipement en faveur du service public de l'emploi
- Nouvelle compétence santé pour la construction et la gestion des pôles santé à Thouars, Oiron, Mauzé-Thouarsais, Argenton-l'Église et Saint-Varent. Ainsi que soutien aux structures de santé associatives
- Compétence enfance et jeunesse pour la définition de la politique sur l'ensemble du territoire, sensibilisation sur les conduites à risques, contrat intercommunal sécurité prévention de la délinquance, gestion des équipements (centres sociaux culturels de Thouars et Saint-Varent), pôle Anne Desrays. De même, participation au fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription de Thouars

Les nouveaux statuts de la CCT sont validés à l'unanimité.

➤ **Attribution des lots du marché public pour la rénovation de la salle des fêtes de Rigné**

Rappeler projet de rénovation et de réhabilitation énergétique de la salle des fêtes.

Une consultation a été lancée en procédure adaptée. Le marché de travaux s'organise en 11 LOTS :

- **LOT n°1 : Gros œuvre (négocié)**

<b>ENTREPRISE</b>	<b>PRIX DE DEPART HT</b>	<b>PRIX APRES NEGOCIATION</b>
SARL Leite Construction (St-Léger-de-Montbrun)	15 534.70 €	Idem
SARL Dupuy (Chatellerault)	21 589.90 €	20 561.81 €
SARL Clochard (Bressuire)	16 521. 50 €	16 191.07 €

- **LOT n°2 : Charpente Bois**

<b>ENTREPRISE</b>	<b>PRIX</b>
La charpente Thouarsaise	6 571.28 € HT

- **LOT n°3 : Couverture tuiles – zinguerie (négocié)**

<b>ENTREPRISE</b>	<b>PRIX DE DEPART HT</b>	<b>PRIX APRES NEGOCIATION</b>
SARL Clochard (Bressuire)	9 828.08 €	9 631.52 €
Lopez-Couverture (Mauzé)	10 316.10 €	9 284.49 €
AZ Constructions (Luzay)	12 167.20 €	12 045.56 €

- **LOT n°4 : Isolation thermique par l'extérieur avec enduit**

Moreau Ravelement (Peyratte)	19 454.45 €
Chauvat (Saumur)	20 802.38 €
Chudeau (Saumur)	27 116.70 €
Dupuy (Chatellerault)	33 734.00 €

- **LOT n°5 : Menuiserie extérieure aluminium (négocié)**

<b>ENTREPRISE</b>	<b>PRIX DE DEPART HT</b>	<b>PRIX APRES NEGOCIATION</b>
Moynet Alu (Chauray)	25 048.15 €	Idem
Body Menuiseries (Nueil les Aubiers)	26 244.00 €	24 287.35 €
Dupuy (Chatellerault)	27 937.50 €	26 607.14 €

- **LOT n°6 : Menuiserie intérieure bois – cloisons sèches**

Dupuy (Chatellerault)	4 045.00 €
-----------------------	------------

- **LOT n°7 : Carrelage**

Cochard (Nueil les Aubiers)	10 254.47 €
-----------------------------	-------------

Drilleau (Chanteloup)	12 144.30 €
Batisol Plus (Chatellerault)	13 096.68 €
SARL Empreinte (Chatellerault)	16 559.00 €
Gueret (St Jean de Thouars)	16 924.60 €

- **LOT n°8 : Plafonds suspendus**

Tremelo JP (Chalonnnes sur Loire)	11 679.28 €
Delage Aménagements (Jaunay Marigny)	14 045.70 €
SARL Rev Plafonds (Chey)	16 111.70 €
Dupuy (Chatellerault)	16 726.00 €

- **LOT n°9 : Peinture**

JF Gazeau (Loudun)	4 252.50 €
SARL Empreinte (Chatellerault)	5 609.00 €
Chauvat (Saumur)	5 798.47 €
Chudeau (Saumur)	7 643.79 €

- **LOT n°10 : Plomberie – sanitaire – chauffage gaz – ventilation (négocié)**

<b>ENTREPRISE</b>	<b>PRIX DE DEPART HT</b>	<b>PRIX APRES NEGOCIATION</b>
Meunier GC (Thouars)	53 603.53 €	52 531.46 €
FBM (Bressuire)	54 675.00 €	54 000.00 €

- **LOT n°11 : Electricité – courants forts – photovoltaïque**

Lumelec (Saint-Varent)	43 903.62 €
Fradin Bretton (Bressuire)	57 540.38 €
Saint Eloi Fougère (Montamise)	67 697.19 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer et de donner pouvoir pour demander des subventions conformément au plan de financement précédemment établi :

Dépenses		Recettes	
Travaux d'aménagement	240 000.00 €	TEPCV	68 400.00 €
		CCT Fond de concours	26 143.86 €
MOE	25 833.60 €	Conseil Départemental	60 000.00 €
Frais annexes	5 000.00 €	FEDER	25 000.00 €
		Autofinancement	57 961.74 €
		FCTVA	33 328.00 €

<b>TOTAL</b>	<b>270 833.60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>270 833.60 €</b>
--------------	---------------------	--------------	---------------------

Le Conseil municipal retient ces entreprises pour les lots suivants :

- **LOT n°1 : Gros œuvre**  
L'entreprise Leite Construction pour un montant de 15 534.70 € HT.
- **LOT n°2 : Charpente bois**  
L'entreprise La Charpente Thouarsais pour un montant de 6 571.28 € HT.
- **LOT n°3 : Couverture tuiles - zinguerie**  
L'entreprise Couverture Lopez pour un montant de 9 284.49 € HT.
- **LOT n°4 : Isolation thermique par l'extérieur avec enduit**  
L'entreprise Moreau Ravalement pour un montant de 19 454.45 € HT.
- **LOT n°5 : Menuiserie extérieure aluminium**  
L'entreprise Body Menuiseries pour un montant de 24 287.35 € HT.
- **LOT n°6 : Menuiserie intérieure bois – cloisons sèches**  
L'entreprise Dupuy pour un montant de 4 045.00 € HT.
- **LOT n°7 : Carrelage**  
L'entreprise Cochard pour un montant de 10 254.47 € HT.
- **LOT n°8 : Plafonds suspendus**  
L'entreprise Tremelo JP pour un montant de 11 679.28 € HT.
- **LOT n°9 : Peinture**  
L'entreprise Gazeau JF pour un montant de 4 252.50 € HT.
- **LOT n°10 : Plomberie – sanitaire – chauffage gaz - ventilation**  
L'entreprise Meunier GC pour un montant de 52 531.46 € HT.
- **LOT n°11 : Electricité – Courants forts - photovoltaïque**  
L'entreprise Lumelec pour un montant de 43 903.62 € HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'attribution des marchés et à faire les demandes de subventions afférentes.

#### ➤ **Prime pour les agents des services techniques**

Suite à un vol ayant eu lieu dans les locaux des services techniques le 29 août 2017, les agents ont été dans l'obligation de venir travailler avec leur matériel personnel. Afin de dédommager cela, il est proposé de leur attribuer une prime de 50€ chacun (Fabrice Proust, Laurent Baudouin, Emmanuel Pajoux, Eric Boisson, Nathan Lassalle). Cette prime prendra la forme d'une prestation d'action sociale à caractère pécuniaire.

Il est également proposé une prime pour Karine Meron pour la direction du Centre de Loisirs cet été, de 100 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en œuvre cette prestation d'action sociale et autorise le maire à procéder à la répartition évoquée.

➤ **Autorisation de passage sur la parcelle AD 260**

Suite à un rendez-vous entre Florence Najean et Maître Crochet, ce dernier a demandé une délibération de la commune autorisant à passer sur la parcelle 260 afin de rentrer dans sa propriété 259. Il s'agit donc de créer une servitude de passage au profit de Madame Najean.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

➤ **Admission en non-valeur**

Il est demandé de procéder à deux admissions en non-valeur, considérant que le recouvrement de ces sommes est définitivement compromis ou impossible.

- La première pour un montant de 1 146.26 €
- La seconde pour un montant de 101.10 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

➤ **Création d'une régie d'avance pour le Centre de Loisirs**

Il convient de délibérer de nouveau pour créer une régie d'avance pour le Centre de Loisirs.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de nommer par arrêté le régisseur de cette régie d'avance : Damien Nicolas.

Il est précisé que la régie de recette est rattachée à la régie de restauration scolaire.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

➤ **Nomination des régisseurs**

Le Conseil doit se prononcer sur les régies en place :

- Régie 32 de location des salles : nommer Sonia Baranger comme nouveau régisseur, qui constitue un cautionnement. Régisseurs suppléants (Aurélia Bremand, Sylvie BACHER, Laetitia LIEGE)
- Régie 53 cantine et garderie : délibération pour créer cette régie et nomination du régisseur principal qui doit constituer un cautionnement : Sonia Baranger. Même suppléants.
- Suppression de la régie pour l'entrée des spectacles du centre de loisirs créée en 1996

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

➤ **Conventions d'animations relatives aux temps d'activités périscolaires (TAP)**

Plusieurs conventions sont proposées relatives aux temps d'activités périscolaires :

- Avec l'école canine du Thouarsais : activité bénévole. Indemnité de 20€ par intervention.  
Dates d'intervention : 10, 17 et 24 novembre puis 1<sup>er</sup>, 8 et 15 décembre
- Avec Thouars Gym 79, pour la totalité de l'année scolaire. Chaque atelier est facturé 33 € de l'heure
- Avec la Communauté de communes pour l'intervention d'agents des bibliothèques pour la période du 12 janvier au 9 février 2018 (5 séances) : 180 € au total.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### ➤ **Désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2018**

Un recensement aura lieu sur la commune entre le 18 janvier au 17 février 2018. Il est proposé de nommer Laetitia LIEGE coordonnateur communal et Sonia Baranger coordonnateur suppléant afin de superviser et organiser la collecte.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### ➤ **Validation de la présentation de programmation du château du Bois Baudron**

Un programme provisoire est proposé par le bureau d'études AVEC concernant le château du Bois Baudron. Celui-ci est à valider

Le Conseil municipal valide le programme pour le château du Bois Baudron.

#### ➤ **Demande de subvention pour une classe découverte**

Une demande de subvention est faite par l'équipe enseignante de l'Ecole du Bois Baudron afin que 48 enfants partent en classe découverte à Bretignolles sur mer du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention de 500 €.

#### ➤ **Décision budgétaire modificative**

Cette DBM concerne le budget des locaux commerciaux. En effet, afin de fournir une climatisation à l'institut de beauté, il est demandé d'enlever 2 900€ au compte 2313 pour abonder le compte 2132.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### ➤ **Délégation de pouvoir au maire**

Il est proposé au Conseil municipal de déléguer à Monsieur le Maire le pouvoir de représenter la commune dans les différents contentieux

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.



➤ **Délégation temporaire du pouvoir du maire à Monsieur Rougeault**

Il est proposé au Conseil municipal de déléguer le pouvoir de représenter la commune lors de l'avis d'audience du 7 novembre prochain à Philippe Rougeault concernant un vol qui a eu lieu en 2015.

Il est donné autorisation de se porter partie civile et de demander des dommages et intérêts au nom de la commune.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

➤ **Validation de devis**

Plusieurs devis ont été présentés par l'entreprise Gonord concernant l'aménagement et la sécurisation des abords de l'école.

Ces devis sont validés à l'unanimité.

Questions diverses :

➤ **Motion pour le maintien des urgences et du SMUR sur Thouars**

La commune de Mauzé-Thouarsais souhaite par la présente motion interpeller l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle Aquitaine et les pouvoirs publics pour exiger un maintien du service des urgences et d'un SMUR sur le site de Thouars.

Si la commune de Mauzé-Thouarsais considère la nécessaire restructuration, la modernisation de l'hôpital public et ceci par la création d'un plateau unique à Faye l'Abesse, elle estime pour autant indispensable le maintien d'un service d'urgence sur le territoire communautaire.

Considérant que l'accès à un service de soins pour des situations graves doit se faire dans un délai de moins de 30 minutes ;

Considérant que ce service de proximité participe à l'attractivité de notre territoire ;

Considérant que ce type de service indispensable à toute une population, ne s'évalue pas par les règles budgétaires et administratives ;

Nous exigeons le maintien d'un service d'urgences et d'un SMUR.